



Waremmе, le 17/03/2011.

Développement Rural – Berloz

Compte rendu de la réunion de la CLDR du 22/02/2011 en la salle de l'Administration communale de Berloz

Copie envoyée à :

-MRW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier ;
-l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Fabienne Merkelbach;
-l'Administration communale de Berloz, Collège communal ;
-les participants ;
-la FRW.

Présents :

Pour la Présidence de la CLDR : Monsieur le Bourgmestre Michel Jadoul
Membres : Jean Marie Burton, Pierre Stainier, Michael Depez, Michel Zwaenepoel, Béatrice Moureau, Jean Louis Gilles, , Véronique Hans, Paul Jeanne, Françoise Lenart, Jacques Bertho, Jean Pierre Dupriez, Viviane Es, José Hubert.
Pour le relais communal de l'ODR : Christine Matagne
Pour l'ADL : Benoit Degrange
Pour la FRW : Vincent Legrand.

Excusés :

Françoise Rahier, , Lionel Dubuisson, Jean Zwaenepoel, Alain Happaerts, Robert Nahon, Audrey Mohr, Toppet.

1. Accueil et approbation du compte rendu de la réunion plénière du 28/09/2010

Mr Legrand annonce la démission de Me Françoise Caudron.
Le compte rendu du 28/09/2010 est approuvé.

2. Information sur le projet de groupement d'achat groupé en matière d'énergie renouvelable.

Benoît Degrange de l'ADL transcommunale fait le point sur ce projet :

1. l'enquête a été étendue aux 4 communes. Nous n'avons actuellement que les résultats sur Berloz. 16 questionnaires sont rentrés via le Berl'info. 7 personnes se disent intéressées à aller plus loin dans la démarche.
2. actuellement l'adl relance l'enquête sur son site. Il est proposé de faire un lien à partir du site communal.
3. La difficulté de l'enquête réside dans les questions qui ne donnent pas l'ampleur de l'engagement de la personne qui répond. Quand on se dit intéressé, doit-on s'engager à aller plus loin. Cela a pu faire peur à certaines personnes ou inversement.
4. Benoît parle d'une asbl qui après une inscription comme membre par la commune de 150 € se propose de faire un travail de tri des offres en comparant les plus et moins des fournisseurs. La Commune propose que les 4 communes s'inscrivent via l'ADL.
5. l'asbl GRAC de Waremme a déjà créé un groupe d'achat Mazout de chauffage.

3. Information sur la deuxième convention « Développement Rural » Marché de service – désignation d'un auteur de projet

Suite aux conseils de Me Françoise Rahier de la Région wallonne, la commune compte désigner l'auteur de projet via un marché de service qui mettra en concurrence plusieurs auteurs possibles.

Plusieurs étapes sont prévues pour cette désignation :

1. composer 1 comité de sélection : un membre de la CLDR y siègera.
2. un premier appel verra une série d'auteurs potentiels à se présenter (compétences, expériences, projets similaires et pertinents. Le comité de sélection, sur base de ces éléments, choisira entre 3 et 5 candidats potentiels. Cette première rencontre aura lieu le 1^{er} mars.
3. Les candidats après une visite des lieux viendront présenter leurs projets devant le même comité de sélection qui remettra au collège ses choix.
4. Le collège nommera alors l'auteur de projet.

C'est Jean Louis Gilles qui représentera la CLDR.

Les membres du comité sont :

Pour la commune : J. Dedry, M. Jadoul et J. Fauchet, l'architecte communale

Pour la région wallonne : F. Rahier et M. Delaunois de la DGO3 + M. Lens, fonctionnaire délégué

Pour la Communauté française : F. Merkelbach

Pour la FRW : Vincent Legrand

Pour la CLDR : Jean Louis Gilles

+ 3 architectes indépendants.

Certaines personnes, membres de la CLDR s'inquiètent de l'effacement de la CLDR dans le suivi de ce projet. En tant que CLDR, les membres doivent conseiller au mieux la Commune et devraient avoir plus à dire dans le choix de l'auteur.

Mr Legrand explique que l'auteur ne sera pas tenu par les esquisses qu'il aura présenté.

L'auteur, une fois choisi, rencontrera la CLDR afin de bien comprendre le programme de travail, les souhaits de la CLDR. De plus, il est prévu dans la procédure une présentation de son avant projet à la CLDR.

Il est rappelé comme lors de la dernière CLDR, d'informer la population sur ces bonnes nouvelles via le Berl'Info.

4. Plan Intercommunal de Mobilité - démarrage

Le 4 février dernier, les bureaux d'études AGORA & Espace environnement ont été reçus à la commune afin de faire le point sur le Plan Intercommunal de Mobilité. Les communes de Hannut, Geer, Berloz et Waremme sont concernées. Les fiches projet du PCDR qui tournent autour de la mobilité ont toutes été présentées aux auteurs du Plan. Ce plan vise à donner des conseils et recommandations en matière d'aménagements et d'actions à mener sur le territoire tant par la commune que par la Région (nationales). Ce plan n'est pas une garantie de subventions régionales mais inversement les subventions demandées à la région sont en général plus difficile à avoir si elles ne sont pas dans un plan intercommunal de mobilité.

5. Mise en place d'un GT pour préparer la demande de convention 2011 : aménagement du site de « Li Vi Qwarem »

Une séance de travail sera organisée Mardi 29 mars à 19h30' à la commune. Il s'agit de se remettre en mémoire la fiche projet de l'aménagement du site de Li Vi Quarem.

Les personnes inscrites sont :

Béatrice Moureau
Paul Jeanne
Michel Zwaenepoel
Véronique Hans
Viviane Es
José Hubert
Jean Louis Gilles
Jeanne-Marie Burton
Michael Deprez
Michel Jadoul

Une fois la fiche confirmée, une réunion avec le cabinet et l'administration sera l'occasion de préparer la demande de convention qui passera par un vote du Conseil Communal.

6. Enquête sur la Modernisation du décret « Développement Rural »

La CLDR a répondu aux différentes questions de la partie dévolue aux CLDR du questionnaire envoyé aux communes menant des Opération de Développement Rural.

7. Topo sur les projets en cours

A. Fond de Villeroux :

Rien de plus que lors de la dernière réunion : Les plantations prévues cet hiver sont retardées à l'an prochain via la DNF (boisement d'essences locales) Les aménagements de sentiers (400 m) et de mares(3) sont faits.

Ce sentier fait partie d'un projet de liaison entre Crenwick et Boëlhe.

La pâture recevra un petit aménagement de mobiliers (banc, table) via le contrat rivière.

Lors de la quinzaine de l'eau, une visite du site sera organisée le dimanche 20 mars à 14h00'.

B. Bébé papote :

La MCAE est plutôt positive à ce projet. Véronique Hans fait le point. Un appel sera fait auprès de bénévoles et des puéricultrices pour créer des moments d'échanges, d'animation, de conférences, ...

Une première réunion interne à la MCAE aura lieu à la mi avril. Les activités pourront se faire ailleurs. Une enquête auprès des mamans sera faite. Les puéricultrices pourraient faire ces activités dans le cadre de leur travail. Il est proposé d'ajouter à ce service, la constitution d'un pool d'ados voulant offrir un service de baby sitting.

C. Le projet de centre d'expression et de créativité

Le groupe de jeunes (Berloz'arts) presenté pour ce genre de reconnaissance n'existe plus aujourd'hui.

• Rapport de la CCATM – CLDR sur les logements et le stationnement.

M. Legrand lit les recommandations faites par ce groupe de travail au collège. (voir annexe). Certains membres n'acceptent pas ces conclusions. En effet, c'est la technique du compactage des interventions. C'est-à-dire que tout est repris par le rapport même des choses qui ne sont dites que par une personne. La CLDR invite le collège à être vigilant face à ce genre de recommandations. Certains membres de ce GT rappellent que l'objectif de ces recommandations est de ne plus répondre à des demandes à la tête du client sans avoir défini une position réfléchie.

Les membres de la CLDR remettent en avant les problèmes d'informations et de communications. Le site internet de la Commune n'est plus assez souvent mis à jour. C'est un bel outil pour informer la population. Il est demandé que la Commune réfléchisse à ce problème. L'utilisation de facebook est avancée par un membre. La Commune va réfléchir sur la meilleure façon de faire.

8. Rapport annuel de la CLDR

A. Rapport d'activités :

3 réunions plénières + des GT dont celui en commun avec la CCATM
Changement de l'équipe d'accompagnement de l'organisme
d'accompagnement, la FRW.

B. Composition :

Démission de Me Caudron.

C. Proposition de la CLDR pour la poursuite de la programmation ODR

a. 2011 :

- i. fiche 1-14 : Aménagement du site Li Vî Qwarem à Corswarem en espace de convivialité et de rencontre. Demande de convention DR

b. 2012 :

- i. fiche 1-11 : Plan d'actions communal pour la maîtrise de l'énergie (conseiller en énergie). Il est proposé de faire cette demande en se regroupant avec les 4 communes membres de l'ADL.
- ii. Fiche 1-18 : Création et animation d'un Espace Public Numérique (EPN)
- iii. Fiche 1-02 : Image de la Commune (travail sur une charte graphique)
- iv. Fiche 1-09 : Création et Animation d'un verger communautaire
- v. Fiche 1-16 : Circuits de voies lentes

c. 2013 :

- i. Fiche 1-04 : Schéma de Structure communal
- ii. Fiche 1-15 : Aménagement du site de l'ancienne école de Rosoux en Maison de village. Demande de convention DR

Clôture de la réunion

Pour le secrétariat de la C.L.D.R.

Vincent Legrand
Agent FRW

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter
Monsieur Vincent Legrand
de la Fondation Rurale de Wallonie au n°081/ 55 93 93 ou par courriel : v.legrand@frw.be*

C.C.A.T.M.

de

Berloz, le 12 juillet 2010

BERLOZ



Code postal 4257
☎ 019/33.99.99
☎ 019/33.99.88

« Problématiques du logement groupé et du stationnement en milieu rural »

Suite aux problématiques soulevées de façon récurrente à l'examen des dossiers de demande de permis d'urbanisme de logements multiples, après étude et concertation avec les autres acteurs communaux, le groupe de travail mis sur pied par la CCATM a établi quelques principes de base et propose au Collège Communal de bien vouloir adopter la ligne de conduite suivante :

- Créer du stationnement public sur les terrains communaux disponibles (ex : Rue des Trixhays).
- Favoriser l'augmentation de la densité de population afin d'augmenter la quantité des services (30 logements/hectare).
- Densifier en priorité les centres des villages en comblant les espaces non-bâties.

- Autoriser le logement groupé dans les centres des villages et les proscrire ailleurs (sauf en rénovation en vue de la conservation du patrimoine existant).
- Limiter le nombre de logements groupés à 4 unités par bâtiment (sauf en rénovation en vue de la conservation du patrimoine existant).
- Imposer 2 stationnements sur domaine privé par unité d'habitation (sauf éventuellement en rénovation).
- Autoriser un large panel de types de logements afin de permettre l'accès au logement à tous.
- Préserver le cadre rural au niveau des gabarits des bâtiments neufs.
- Proscrire le stationnement en zone arrière des habitations.
- Sécuriser les espaces piétons en tendant vers une largeur de trottoirs de 1,50 mètres.
- Résoudre la problématique du stationnement par la mise en sens unique des rues surchargées :
 - o Rue des Ecoles (sens de circulation à privilégier du centre vers l'extérieur du village) ;
 - o Rue Orban (sens de circulation à privilégier de l'extérieur vers le centre du village).